CE N'EST PAS LA PREMIÈRE FOIS QUE JE DEMANDE L'ASILE

(Code 207 No Show)

FRENCH

CE DÉPLIANT EST ÉCRIT PAR VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN, UNE ONG INDÉPENDANTE QUI DEFEND LES DROITS ET LES INTÉRÊTS DES REFUGIÉS ET DES DEMANDEURS DE PROTECTION INTERNATIONALE.

Vluchtelingenwerk
VLAANDEREN

JE NE RÉSIDE PAS DANS UN CENTRE D'ACCUEIL. OÙ DORMIR ?

CENTRE D'ACCUEIL

Vous avez droit à une place dans un centre d'accueil pendant toute la procédure d'asile, même en cas d'une nouvelle demande de protection internationale. Seulement dans des cas exceptionnels Fedasil a le droit de vous refuser une place dans un centre d'accueil jusqu'au moment de la recevabilité des nouveaux éléments par le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). En théorie, cette décision doit être prise endéans les 10 jours ouvrables, mais en pratique cela peut prendre plusieurs mois. Contactez un avocat au plus vite. L'avocat peut adresser une lettre au Dispatching de Fedasil ou/ et introduire un recours contre la décision de Fedasil. L'avocat peut vous donner des conseils et plus d'information.

Une fois que votre nouvelle demande a été déclaré recevable par le CGRA, demandez une place dans un centre d'accueil au Dispatching de FEDASIL

ACCUEIL POUR PERSONNES SANS-ABRI À BRUXELLES

Samusocial

De 14h en hiver (15 nov-mars)

De 18h en été (avril-14nov)

Les familles avec des enfants peuvent appeler dès 16h

Appel gratuit au 0800 99 340

Ils vont vous communiquer où aller pour la nuit, s'il y a une place disponible

L'Ilot Crisishuis

Pour femmes avec ou sans enfants, hommes avec enfants, couples avec ou sans enfants:

Chaussée de Charleroi 160, Saint-Gilles 1060

Tél. 02/538.59.09

L'Ilot

Sortir du sans abrisme le 38

Pour hommes seuls

Appeler le 02 217 68 44 pour demander si une place est disponible.

Ils vont vous dire où aller.

le38@ilot.beP

EST-CE QUE JE PEUX AVOIR UNE ASSISTANCE JURIDIQUE GRATUITE ?

Durant cette nouvelle procédure d'asile, vous avez de nouveau le droit à être assisté par un avocat gratuitement (pro deo), si vous n'avez pas assez de moyens. On vous recommande vivement de recontacter votre avocat. Elle/Il peut vous informer et défendre votre cas.

Demandez d'avance à votre avocat de trouver un interprète, au cas où vous avez des difficultés à vous faire comprendre.

CONTACTER UN BUREAU D'AIDE JURIDIQUE (BAJ)

Si vous n'avez pas un avocat, vous pouvez contacter un bureau d'aide juridique. Quand vous obtenez un rendez-vous, apportez tous les documents avec vous (décision Fedasil, annexe 26, nouveaux éléments, décisions négatives...). Le BAJ vous assignera un avocat.

Il y a des Bureaux d'Aide Juridique dans toutes les grandes villes en Belgique.

BUREAU D'AIDE JURIDIQUE DE BRUXELLE

Pour consulter un avocat : prenez RDV avant d'y aller !

Appeler le 02 519 83 05 du lundi au vendredi entre 9h-12h et 13h30-16h

VOTRE PROCEDURE EST EN NÉERLANDAIS ?

Retrouvez un bureau d'aide juridique dans votre région:

http://www.advocaat.be/vlaamse-balies

BUREAU D'AIDE JURIDIQUE

Appelez un avocat pour des réponses à vos questions juridiques

Appeler au 02 519 83 05 le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 9h-10h

VOTRE PROCEDURE EST EN FRANÇAIS ?

Retrouvez un bureau d'aide juridique dans votre région :

http://www.advocaat.be/vlaamse-balies

OÙ TROUVER DE L'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE A BRUXELLES ?

Solentra vzw

Sainctelette Squaire 17, 1000 Bruxelles

Lundi – Vendredi : 9h00– 17h

Appeler le 02 477 57 15

mail: solentra@uzbrussel.be

Appel gratuit : 0800 35 247 bureau d'aide pour les réfugiés

Lundi– Vendredi 10h– 12h Farsi + Dari

Lundi– Vendredi 15h – 17h Arabe

Lundi- Mercredi 13h– 15h Espagnole

Ulysse Service de Santé Mentale (SSM)

Rue de l'Ermitage 52, 1050 Bruxelles

Lundi à mercredi 9h30 - 18h00

Jeudi- vendredi 9h30 - 17h00

Tél. 02 533 06 70

equipe@ulysse-ssm.be ou

coordination@ulysse-ssm

OU PUIS-JE TROUVER DE L'ASSISTANCE MATERIELLE, LEGALE OU SOCIALE ?

Helpdesk juridique Vluchtelingenwerk Vlaanderen

(info sur la procédure d'asile et le droit à l'accueil, support en cas de détention)

Appeler le 02 205 00 55 le mercredi et le vendredi 9h - 12h30 ou envoyez votre question à info@vluchtelingenwerk.be

ADDE

(Assistance juridique)

Appelez au 02 227 42 41

lundi 9h00 - 12 h. et mercr. 14h00 - 17h.

Caritas International

(assistance sociale, administration, procédure, logement, santé)

Rue de la Charité 43, 1210 Bruxelles (Métro Madou)

Lundi- vendr. 8h30 - 16h30

02 229 36 11

www.caritas-int.be - infofr@caritasint.be

Appelez ou envoyez un mail pour un RDV

CAW BRUSSEL

(assistance sociale et psychologique, assistance juridique sur les procédures)

Boulevard d'Anvers 34, 1000 Bruxelles

Lundi et vendredi 9h00 - 12h00 et 13h00 - 17h

Téléphonez au 0800 13 500 ou envoyez un mail: onthaal@cawbrussel.be pour prendre un RDV

www.cawbrussel.be

MYRIA

Informations et conseils légaux sur: les procédures de réunification familiale, la libre circulation des citoyens de l'UE et de leur famille, l'inscription au sein d'une commune, la détention et les centres fermés, les retours et rapatriements, les enquêtes sur les mariages blancs et les mariages de complaisance, l'accès à la nationalité belge ou à l'apatridie, l'introduction d'une plainte auprès de la police des services d'inspection sociale pour les migrants sans-papiers, la récupération des salaires impayés des travailleurs au noir.

Lundi et jeudi 9h30 - 13h30

Appelez le 0800 14 912 (nr.gratuit)

ou e-mail myria@myria.be

CIRE

(orientation, conseils sociales et juridiques)

Rue du Vivier 80-82 1050 Bruxelles (tram 81, arrêt Germoir)

Appelez le 02 629 77 10 pour prendre un RDV

lundi-vendr. 9h00 - 12h30 et 13h30 - 16h30

Permanence lundi - vendr. 9h00 -12h

cire@cire.be - www.cire.be

Pigment

(assistance sociale, assistance avec le Requisitoire, usage du WIFI et imprimante, conseil juridique, douches, vêtements)

Lundi et jeudi 9h00- 12h00

Kaaitheater (entrée Quai des Péniches 2)

1000 Bruxellles

info@pigmentvzw.be

Centre social Protestant

(assistance social, assistance juridique, réunification familiale, séjour, aide matériel, procédure)

Rue Cans 12, 1050 Bruxelles (Métro Porte de Namur)

lundi-vendr. 9h00 - 13h00

Appelez au 02 512 80 8 ou envoyez un mail à info@csp-psc.be pour prendre un RDV

www.csp-psc.be

SESO

(procédure, réunification familiale, séjour, aide matériel, logement, santé, éducation)

Rue de Parme 28, 1060 Bruxelles (Métro Porte de Halle)

Appelez au 02 533 39 84 ou envoyez un mail à info@seso.be pour prendre un RDV

lundi-vendr. 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Eglise Saint Rochus

Pour les vêtements :

Mardi et vendredi a 14h

Chaussée d'Anvers 60, 1000 Bruxelles

Pour dejeuner:

Lundi - Vendredi 11h- 13h00

Finistère punt 32, Avenue Adolf Max 57,

1000 Bruxelles

Doucheflux

(douche 1€, possibilité de laver les vêtements et d'avoir des casiers)

Rue des Vétérinaires 84, 1070 Bruxelles

Mardi- Vendredi 8h30- 14h30, samedi 10h30 - 14h30

Les mercredis juste pour les femmes.

www.doucheflux.be (regarder sur le site pour les mises à jour des horaires)

ASSISTANCE MÉDICALE

QUELS SONT MES DROITS?

Pendant toute la procédure de demande d'asile, même si vous n'êtes pas logé dans un centre d'accueil, Fedasil est obligé de couvrir la plupart de vos frais médicaux.

Avant d'aller chez le médecin, contactez le service médical de Fedasil. Fedasil doit confirmer qu'il couvrira les couts de la visite avant que vous vous rendez chez le médecin. Cette confirmation s'appelle Requisitoire.

COMMENT OBTENIR LE REQUISITOIRE ?

Envoyez un email de demande de requisitoire à la cellule médicale de Fedasil :

FEDASIL

Cellule de centralisation pour les dépenses médicales

Rue des Chartreux 21, 1000 Bruxelles

Lundi à vendredi 9h00 - 12h00

Appeler au 02 213 43 00 (NL)

Appeler au 02 213 43 25 (FR)

Email: medic@fedasil.be

Vous trouvez le formulaire sur : https://www.vluchtelingenwerk.be/MEDISCHE_HULP

Remplissez ce formulaire de façon complète.

Fedasil vous fera ensuite parvenir le réquisitoire par mail. Amenez-le chez votre médecin. Après consultation médicale, le docteur, l'hôpital ou le spécialiste renverra le réquisitoire à Fedasil qui fera le paiement. Ainsi, vous ne devez pas avancer l'argent.

URGENCES MEDICALES

En cas d'urgence, allez directement à l'hôpital. Appellez le 112 pour l'ambulance. Demandez l'attestation des soins urgents'. Envoyez «l'attestation des soins urgents» à Fedasil, ensemble avec la facture.

ASSISTANCE MÉDICALE (GRATUITE) A BRUXELLES

Dispensaire ATHENA

(assistance médicale générale)

Rue Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles

Tél. 02 244 53 02

Lundi à vendredi 9h00 - 17h00

Pas de prise de RDV nécéssaire

Medibus

(Médecins du Monde) - gratuit

- Gare Centrale - Rue des Sols

Lundi 18h30 - 20h45

- Gare Midi - Esplanade de l'Europe

Mardi 18h30 - 20h45

- Gare du Nord - Boulevard Simon Bolivar

Jeudi 19h30 - 20h45

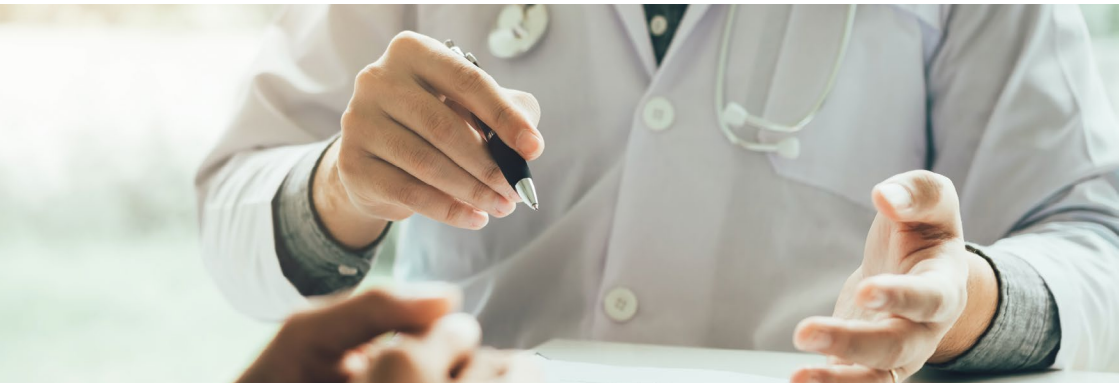

CONSULTER
WWW.FEDASILINFO.BE

VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN VZW

T +32 (0)2 225 44 00

INFO@VLUCHTELINGENWERK.BE

WWW.VLUCHTELINGENWERK.BE

V.U. Charlotte Vandycke - Vluchtelingenwerk Kruidtuinstraat 75 1210 Brussel- BE 0434 380 549, RPR, Brussel - version 01/2021